



# Commune de NAUVIALE – Assainissement collectif, renouvellement du réseau d'eau potable et dissimulation des réseaux secs du hameau de Combret

Réunion publique d'information

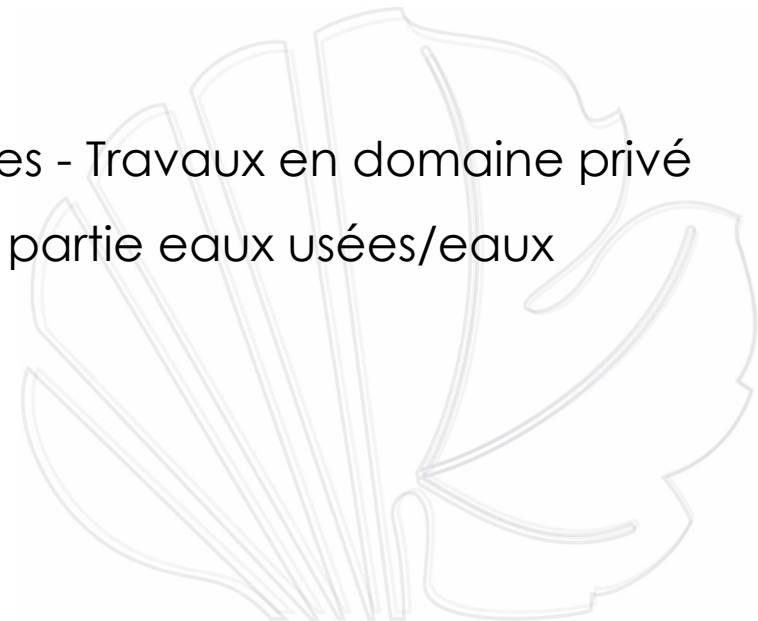
**Mercredi 13 avril 2022 – 18h30**

Nauviale



## SOMMAIRE

1. Intervenants
2. Financement
3. Objectifs des travaux
4. Planning prévisionnel
5. Contraintes et gênes
6. Pour les habitations non conformes - Travaux en domaine privé à la charge des particuliers sur la partie eaux usées/eaux pluviales
  1. Travaux concernés
  2. Subventions





## 1. Les Intervenants

Réseaux	Eaux usées Construction de la Station de traitement	Eaux usées Réseaux d'assainissement	Eaux pluviales	Eau potable	Réseaux secs
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Conques Marcillac (CCCM)	Communauté de Communes Conques Marcillac (CCCM)	Commune de Nauviale	Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac (SMAEP)	Syndicat d'énergies de l'Aveyron (SIEDA)
Maître d'œuvre	Bureau d'études A2E			Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens-Rignac (SMAEP)	Syndicat d'énergies de l'Aveyron (SIEDA)
Entreprises de travaux	SAS SEVIGNE	CAPRARO & CIE			



## 2. Financement

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		€ TTC
TRAVAUX CCCM	EAUX USEES*	382 398 € TTC
TRAVAUX MAIRIE	EAUX PLUVIALES	245 482 € TTC
TRAVAUX SMAEP	EAU POTABLE	134 310 € TTC
TRAVAUX SIEDA	RESEAUX SECS**	60 492 € TTC

\* Travaux CCCM financés à 80% avec le soutien de

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Eaux Grand Sud Ouest) à 70%
- du Département de l'Aveyron à 10%



\*\* Avec une participation communale de 41 310.5€ TTC :

- Pour le réseau électrique de 30%HT du génie civil soit 16 305.94€ TTC et 30%HT du câblage soit 11 734,62€ TTC
- Pour le réseau téléphonique de 50%HT du génie civil soit 11 553,94€ TTC et frais de câblage 1716 € TTC



### 3. Objectifs des travaux – Partie réseaux assainissement

#### Réhabilitation des réseaux assainissement :

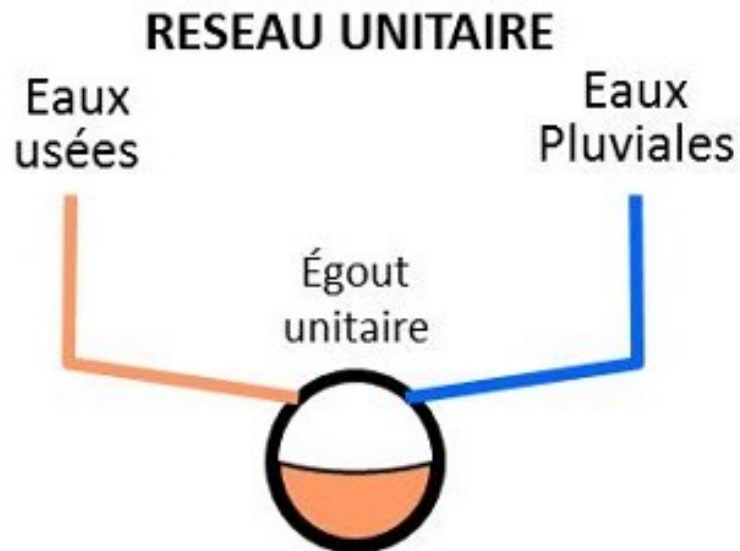
- **Eaux usées :** Linéaire de réseaux à créer : 545 ml  
Réseau EU : PVC  $\phi$  160 à  $\phi$  200  
27 branchements EU
  - **Eaux pluviales:** Linéaire de réseaux à créer : 825 ml  
Réseau EP: PVC  $\phi$  160 à  $\phi$  400  
43 branchements EP
- ➔ **Objectif : Mise en séparatif des réseaux assainissement** (eaux usées et eaux pluviales)

[CCCM - Plan des ouvrages.pdf](#)

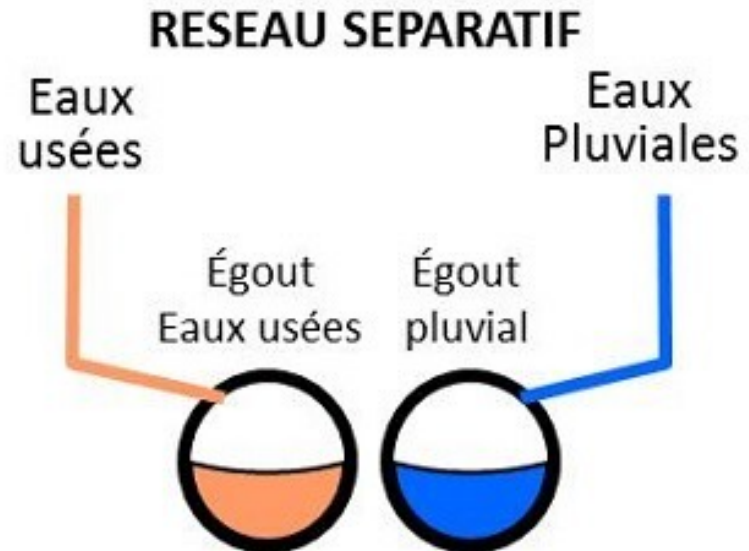


### 3. Objectifs des travaux – Partie réseaux assainissement

#### Avant travaux



#### Après travaux





### 3. Objectifs des travaux – Partie Station de traitement des eaux usées

Construction d'une station de traitement « filtres plantés de roseaux » mono-étage de 60 Equivalent Habitant :

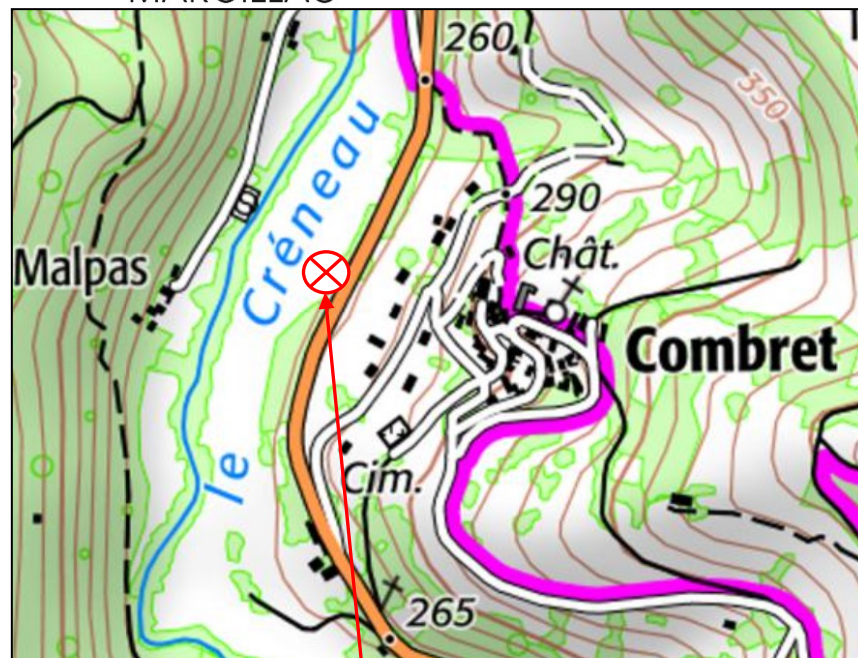
➔ Objectif: Suppression de rejets d'eaux usées brutes au milieu naturel







# Station d'épuration : Site d'implantation

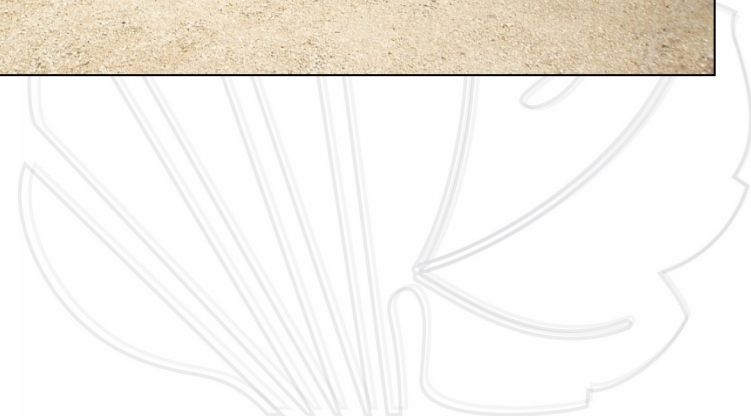


**Site d'implantation  
de la station  
d'épuration**















### 3. Objectifs des travaux – Partie réseaux Eau Potable

#### Renouvellement du réseau d'eau potable du village

- **Réseau de distribution:** Linéaire de réseaux à créer : 720 ml ( $\varnothing 80$  à  $\varnothing 40$  mm)  
Création d'un regard réducteur  
Déconnexion du brise-charge
- **Branchements particuliers:** Branchements à reprendre : 23 unités

→ Objectifs: Restructuration du réseau et mise en conformité des branchements

[plan réseau A.E.P projeté.pdf](#)





### 3. Objectifs des travaux – Partie Réseaux Secs

L'opération consiste à mettre en place les nouveaux réseaux secs (électrique, éclairage public et réseaux de télécommunication) en tranchées communes avec les réseaux humides.

Les réseaux aériens abandonnés et les poteaux seront ensuite retirés libérant ainsi le domaine public.

➔ Objectifs: Cette opération d'enfouissement portant sur les réseaux aériens permettra de fiabiliser les réseaux et d'améliorer l'espace public et la perception visuelle.

[SIEDA - Plan Réseau électrique Combret Haut NAUVIALE.pdf](#)





## 4. Planning prévisionnel

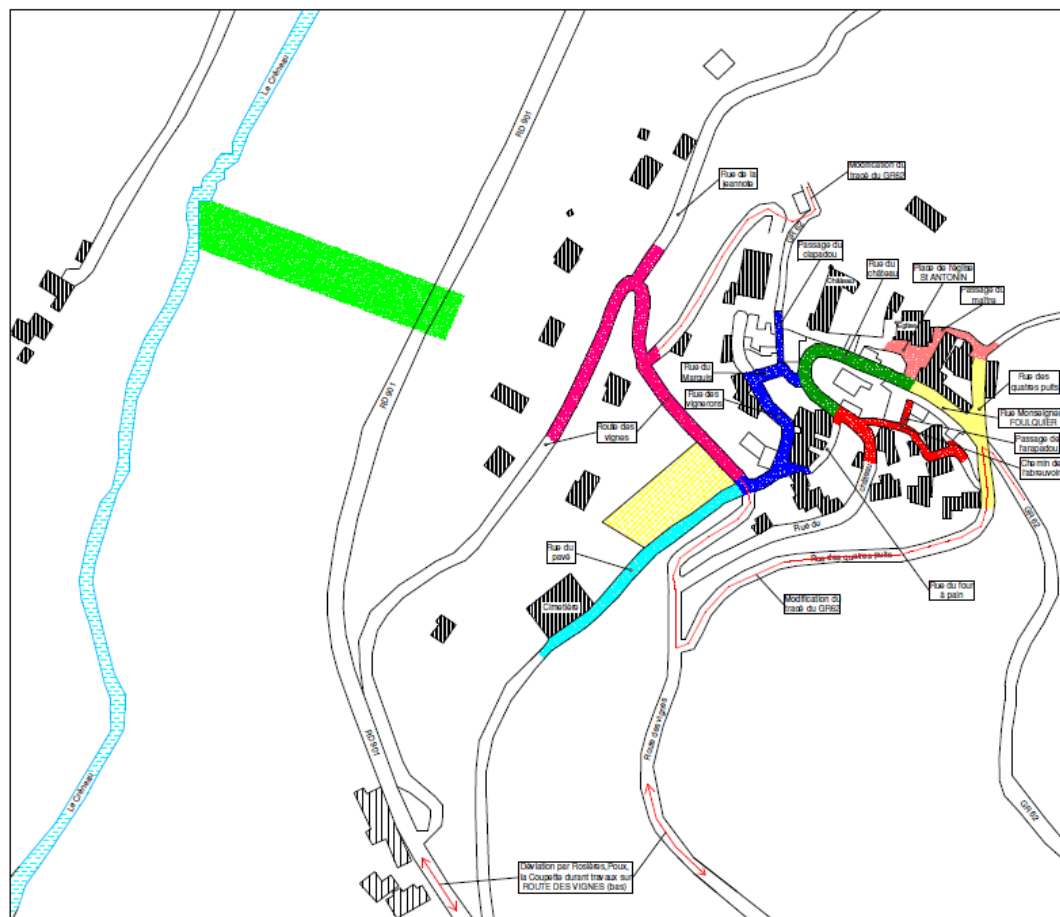
### **Durée prévisionnelle des travaux :**

- Partie réseaux : 36 Semaines
- Partie STEU: 8 semaines

**Démarrage des travaux : le 25/04/2022**



## 4. Planning prévisionnel



1 (2.5 sem)		--- Parcelles agricoles (propriétés GARROTE et BROUZE) --- RD 901 ( <b>circulation aternée</b> ) --- Parcelle engazonnée (propriété PECH/BONAFÉ)
2 (3 sem)		--- Route des vignes ( <b>déviaton par Le POUX</b> ) --- Rue de la Jeannotte
3 (1 sem)		--- Rue du pavé --- Square de la source
4 (11 sem) dont 8 travaux		--- Rue des vigneron --- Rue du four à pain (bas) --- Rue du Marquis --- Passage du Clapadou
5 (5 sem)		--- Rue du château --- Place de l'ancienne école
6 (3 sem)		--- Place de l'église st Antonin --- Passage du Maître
7 (2 sem)		--- Rue Monseigneur FOULQUIER --- Route des quatre puits
8 (7 sem) dont 5 travaux		--- Rue du four à pain (haut) --- Rue du château --- Chemin de l'abreuvoir --- Passage de l'arapadou
		<u>Réseaux AEP (essais, raccords, dépose provisoire)</u> ---Interventions ponctuelles dans tout le village
		<u>Reprofilage et réfection des chaussées</u> ---Interventions ponctuelles dans tout le village



## 5. Contraintes et gênes engendrées par les travaux

- **Déviation**
- **Accès piétons aux habitations maintenus**
- **Déplacement du point de regroupement des ordures ménagères**

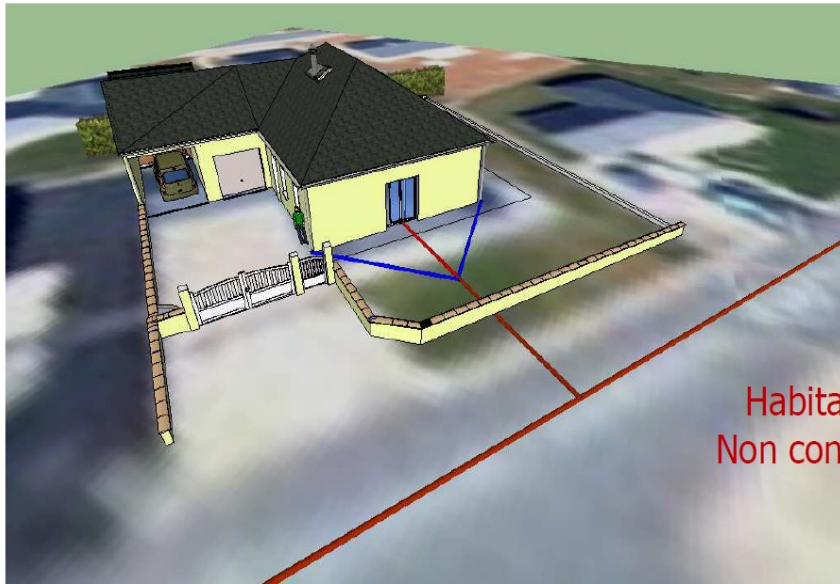




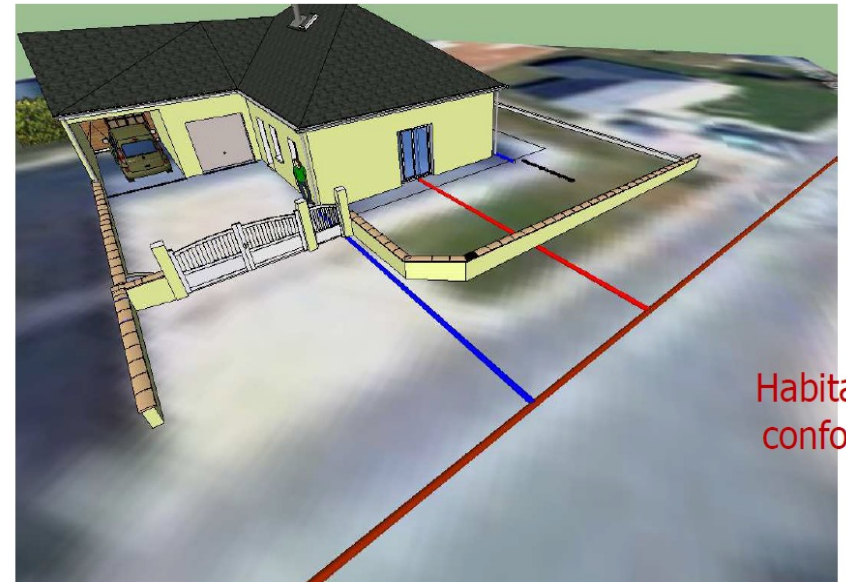
## POUR LES HABITATIONS NON CONFORMES PARTIE EAUX USEES/EAUX PLUVIALES...



## 6. Conformité des branchements particuliers



Habitation  
Non conforme



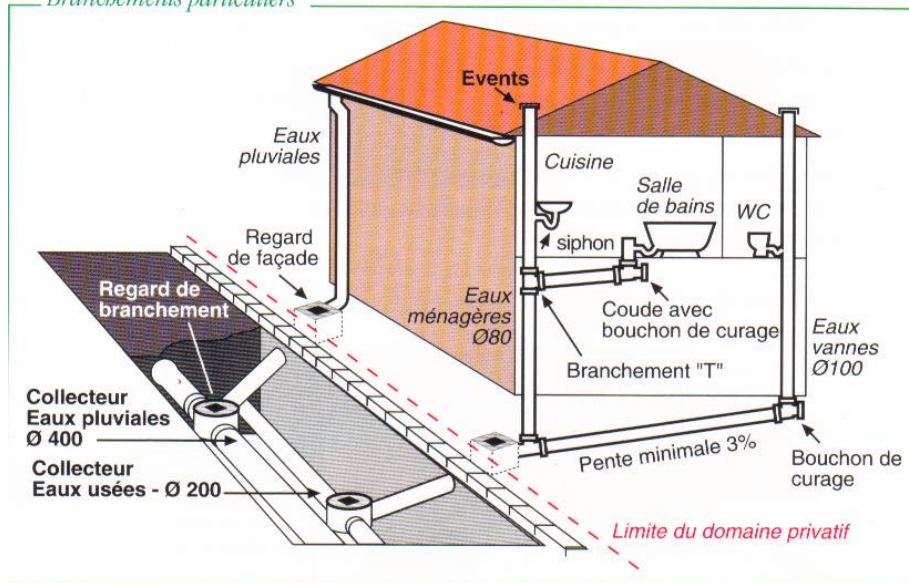
Habitation  
conforme



## 6. Travaux en domaine privé à la charge des particuliers sur la partie eaux usées/eaux pluviales

### 1. Travaux concernés

#### Branchements particuliers



- **Séparation** des eaux usées et des eaux pluviales;
- **Déconnexion** des fosses (septiques, toutes eaux,...)

➔ **Respect du Règlement Assainissement**

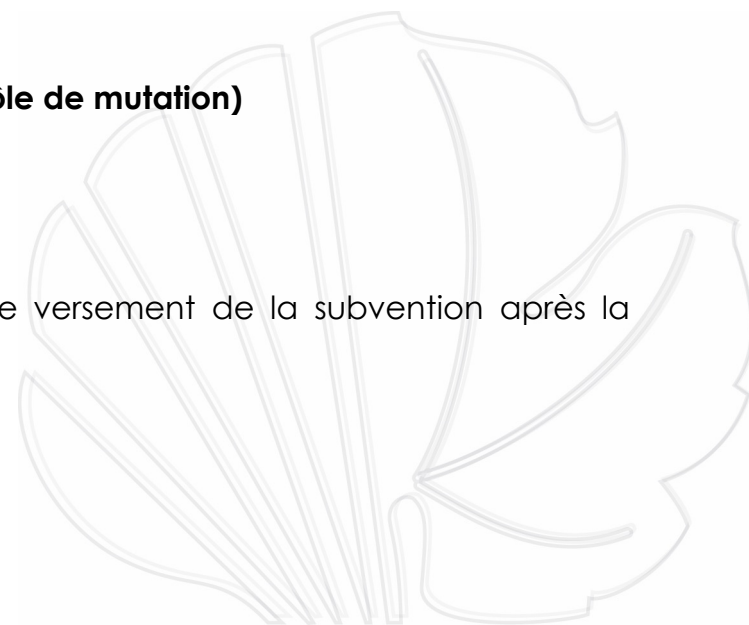


## 6. Travaux en domaine privé à la charge des particuliers sur la partie eaux usées/eaux pluviales

### 2. Subventions de l'agence de l'Eau Adour Garonne (Eau Grand Sud Ouest)



- Subvention à hauteur de 50% du montant total HT des travaux:
- Constitution du dossier de demande d'aide:  
(Ne sont éligible que les habitations n'ayant pas subi de contrôle de mutation)
  - devis détaillé de travaux signé ;
  - convention de mandat signée;
  - RIB (relevé d'identité bancaire) à votre nom pour le versement de la subvention après la réalisation des travaux
- **Dossier complet à renvoyer à la CCCM avant le 25/04/2022**





**Merci pour votre attention**

